

Checkdoc

Ce projet s'inscrit dans le cadre de **la lutte contre la fraude d'identité**. La double application Checkdoc/Docstop a pour but de rendre inutilisables les documents d'identité perdus ou volés et par conséquent de réduire l'attractivité du vol, du recel et du trafic de ceux-ci.

Checkdoc/Docstop comprend 2 fonctionnalités qui sont destinées à 2 publics différents.

<http://www.checkdoc.be/> est un site internet qui permet à toute personne de vérifier, partout dans le monde, qu'un document d'identité belge qui lui est présenté dans le cadre d'une transaction a bien été émis et n'est pas connu comme perdu, volé, périmé ou non valide.

L'utilisateur-type est le loueur de voiture, la banque ou l'institution de crédit, le secteur de l'hôtellerie, le notaire, le commerçant, etc.

<https://www.checkdoc.be> est donc un moteur de recherche qui effectue une requête auprès du Registre national et de la banque de données des passeports sur base du numéro d'identification du document présenté. En quelques secondes, l'utilisateur reçoit une réponse sous forme « hit/no hit » et peut prendre une décision relative à sa transaction avec plus de sécurité.

Doc Stop

DOC STOP constitue l'autre facette de l'application.

Il s'agit d'un helpdesk qui permet à tout titulaire d'un document d'identité belge de signaler 24h/24 la perte ou le vol de ses documents d'identité ou de voyage en appelant, de partout dans le monde, le n° **gratuit 00800 2123 2123** (dans les pays où le 00800 n'est pas accessible, il faut téléphoner au +32 2 518 2123).

Après établissement de l'identité de la personne qui appelle, afin de vérifier qu'il s'agit bien du titulaire du document, l'opérateur procède immédiatement au blocage temporaire des documents. Dès ce moment, toute vérification sur <https://www.checkdoc.be> donnera lieu à un « Hit » sans attendre que le titulaire fasse une demande de nouveau document d'identité.

Le citoyen évite ainsi d'être victime d'une utilisation frauduleuse de son document d'identité (ex : une location de voiture, un achat par correspondance, un emprunt en son nom, etc.)



Ces applications ont été lancées lors d'une conférence de presse le 8 décembre 2008, en présence du Ministre de l'Intérieur. Cette conférence de presse a été organisée en collaboration avec la Direction Sécurité et Prévention.

Ces applications sont le fruit de la collaboration entre le SPF Intérieur, le SPF Affaires Etrangères, le SPF Mobilité et Transports, Commerce Extérieur et Coopération au Développement et la Police fédérale